

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Du vendredi 17 Juillet 2015

Procès-verbal

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 10 Juillet 2015 s'est réuni au lieu habituel de ses séances le vendredi 03 Juillet 2015 à 19H30 sous la présidence de son Maire, M. COCHELIN André.

ETAIENT PRESENTS :

Mmes BORGET – FOURE – PELLERIN – WYZLIC - MOROY
Mrs COCHELIN – FAUVEAU - FOUGEROL – LEHR - MARC

ABSENTS REPRESENTES AVEC POUVOIR :

Mme LE CALVEZ pouvoir à M. COCHELIN
M. CHEVRON pouvoir à M. LEHR
Mme SAINT VAL pouvoir à Mme PELLERIN
M. COMBE pouvoir à Mme FOURE

Absente excusée : Mme GIROUD

Mme PELLERIN a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU VENDREDI 5 JUIN 2015 :

Pas de remarque. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

I) : TRAVAUX ROUTE D'ECLUZELLES : CHOIX DE L'ENTREPRISE :

Suite à l'appel d'offres pour la réalisation des travaux route d'Ecluzelles, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission travaux s'est réunie le 29 Juin 2015 pour l'ouverture des plis, 4 entreprises ont répondu et ont été déclaré éligibles.

Après analyse des dossiers, la commission s'est de nouveau réunie le 6 Juillet 2015 pour donner son avis et propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise EIFFAGE qui a proposé l'offre la mieux disante :

- Tranche ferme : 123 079,40 € H.T. (pour un montantprévisionnel de 151 144,30 € H.T.)
- Tranche conditionnelle 84 537,30 € (pour un montantprévisionnel de 103 864,00 € H.T.)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, retient la société EIFFAGE pour la réalisation des travaux d'eaux pluviales, d'aménagement de sécurité et de voirie pour un montant total (tranche ferme + tranche conditionnelle de 207 616,60 € H.T. pour une estimation de 255 008,30 € H.T.)

II) : AUTORISATION DE LOUER UNE PARTIE DU BATIMENT TECHNIQUE :

Monsieur le Maire propose de louer à une entreprise une partie du bâtiment technique dont la commune n'a pas besoin pour un montant H.T. de 800 € par mois sous forme d'un contrat à titre précaire d'une durée d'un an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuve la location d'une partie des bâtiments techniques à une entreprise pour un montant de 800 € H.T. par mois sous forme d'un contrat précaire d'un an.

Fin de la séance à 21h15

M. COCHELIN

Mme BORGET

M. LEHR

Mme PELLERIN

Mme FOURE

Mme WYZLIC

M. FAUVEAU

M. FOUGEROL

Mme MOROY

M. MARC